



WWW.HAUTS-DE-FRANCE.ARS.SANTE.FR

ARS HF - Direction de la communication - Étudiants en santé - juin 2021



CET ÉTÉ, CONTRIBUEZ À LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

Missions, rémunération, inscription...

[TOUTES LES INFOS SONT ICI](#)



Cet été, vous souhaitez
contribuer à la lutte
contre la COVID,
vous le pouvez



En participant à la
campagne nationale
de vaccination



En renforçant les
équipes soignantes des
établissements de soins

Pour ce faire, en quelques clics,
déposez simplement votre candidature
auprès de l'ensemble des établissements
et centres de vaccination de la région



En vous enregistrant sur la plateforme « Renfort RH Crise »
<https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/>



A la suite de votre inscription, vous pourrez être contacté
par des centres de vaccination ou des établissements
ayant une mission à vous proposer.



Vous pourrez également vous faire connaître
sur les besoins de renfort enregistrés par les structures.

Tous les étudiants en santé sont les bienvenus

EN FONCTION DE VOTRE CURSUS ET DE VOTRE ANCIENNETÉ,
VOUS POUVEZ VOUS POSITIONNER SUR DIFFÉRENTES MISSIONS

POUR LE RENFORT VACCINAL

Vous pouvez vous inscrire en tant
qu' **étudiant en santé autorisé à
vacciner**, sous réserve de formations

spécifiques (renseignez-vous auprès
du centre de vaccination qui vous
contactera) si vous êtes :

- Interne en médecine.
- Étudiant en 3^e cycle de pharmacie.
- Étudiant en 2^e cycle de pharmacie, maïeutique.
- Étudiant en 2^e et 3^e cycles d'odontologie.
- Étudiant en soins infirmiers ayant validé sa première année, en L2 et en L3.
- Étudiant 1^{er} cycle médecine et maïeutique ayant validé son stage infirmier.



Pour ceux qui ne seraient pas formés, une formation théorique
à la vaccination est accessible en ligne : <https://www.tap-ehesp.fr>

POUR LE RENFORT EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

vous pouvez vous inscrire

- ✓ En tant qu' **Agent des Services Hospitalier** si vous êtes étudiant en santé dès la 1^{ère} année.
- ✓ En tant qu' **Aide-Soignant**¹ si vous êtes :
 - Étudiant en formation maïeutique ayant validé la deuxième année du premier cycle.
 - Étudiant en formation d'odontologie ayant validé la troisième année du premier cycle.
 - Étudiant en formation de soins infirmiers ayant validé la première année.
- ✓ En tant qu' **auxiliaire de puériculture**² si vous êtes étudiant en formation de maïeutique ayant validé la troisième année du premier cycle.

¹ Au sein d'une équipe soignante comportant au moins un infirmier diplômé d'Etat.

² Au sein d'une équipe soignante comportant au moins un infirmier diplômé d'Etat.

Contrat et rémunération

Pour tout renfort en établissement de santé

■ **Contrat et rémunération effectués par l'établissement recruteur.**

Pour tout renfort en centre de vaccination non hospitalier

■ **Contrat et rémunération par l'assurance maladie**

À titre d'illustration,
pour la campagne
vaccinale

■ Les étudiants en **soins infirmiers** ayant validé leur première année de formation et les étudiants de premier cycle de la formation de médecine à partir de la 2^e année bénéficient d'une rémunération de **12 euros** par heure entre 8h et

20h, **18 euros** entre 20h et 23h et entre 6h et 8h, et **24 euros** entre 23h et 6h, ainsi que le dimanche et les jours fériés.

■ Les étudiants en **2^e cycle des études** de médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, bénéficient d'une rémunération de **24 euros** entre 8h et 20h, **36 euros** entre 20h et 23h et entre 6h et 8h, et **48 euros**

entre 23h et 6h ainsi que le dimanche et les jours fériés.

■ Les étudiants en **3^e cycle des études** de médecine, odontologie, et pharmacie bénéficient d'une rémunération de **50 euros** entre 8h et 20h, **75 euros** entre 20h et 23h et entre 6h et 8h, et **100 euros** entre 23h et 6h ainsi que le dimanche et les jours fériés.